

SCOTIMMO

BAREME DES HONORAIRES

Conforme à l'article 3 de l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'affichage des prix pratiqués par les professionnels de l'immobilier

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES (VENTES)

Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, selon la mention précisée dans le mandat

Prix de vente du bien	Honoraires TTC
Jusqu'à 100 000 €	7 % du Prix de vente
De 10 001 € à 200 000 €	6 % du Prix de vente
De 200 001 € à 500 000 €	5 % du Prix de vente
de 500 001 € à 1 000 000 €	4% du Prix de vente
Au delà de 1 000 000 €	3% du Prix de vente

LOCATION (BAIL D'HABITATION SOUMIS À LA LOI ALUR)

Honoraires partagés entre le bailleur et le locataire.

Prix de vente du bien	Honoraires TTC	Honoraires TTC
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12€/m2	12€/m2
Etat des lieux d'entrée	3€/m2	3€/m2

LOCAUX COMMERCIAUX

VENTE - 6% TTC du prix de la vente

LOCATION - 30% HT du loyer annuel à la charge du preneur